

Bulletin d'exploitation de l'UIT

www.itu.int/itu-t/bulletin

N° **1151**

1.VII.2018

(Renseignements reçus au 15 juin 2018) ISSN 1564-524X (En ligne)

Place des Nations CH-1211
Genève 20 (Suisse)
Tél: +41 22 730 5111
E-mail: itumail@itu.int

Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB)
Tél: +41 22 730 5211
Fax: +41 22 730 5853
E-mail: tsbmail@itu.int / tsbtson@itu.int

Bureau des radiocommunications (BR)
Tél: +41 22 730 5560
Fax: +41 22 730 5785
E-mail: brmail@itu.int

Table des matières

	<i>Page</i>
INFORMATION GENERALE	
Listes annexées au Bulletin d'exploitation de l'UIT	3
Approbation de Recommandations UIT-T	4
Service téléphonique:	
<i>Mexique (Instituto Federal de Telecomunicaciones) (IFETEL, Ciudad de México)</i>	5
Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations:	
<i>Soudan (National Telecommunications Corporation (NTC), Khartoum): Changement de nom</i>	12
Restrictions de service	13
Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-2006).....	13
AMENDEMENTS AUX PUBLICATIONS DE SERVICE	
Nomenclature des stations de navire et des identités du service mobile maritime assignées (Liste V)	14
Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications	15
Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués	16
Codes de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les réseaux publics et les abonnements.....	17
Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)	17
Plan de numérotage national	18

<i>Dates de parution des prochains Bulletins d'exploitation*</i>		<i>Comprenant les renseignements reçus au:</i>
1152	15.VII.2018	29.VI.2018
1153	1.VIII.2018	17.VII.2018
1154	15.VIII.2018	1.VIII.2018
1155	1.IX.2018	16.VIII.2018
1156	15.IX.2018	31.VIII.2018
1157	1.X.2018	14.IX.2018
1158	15.X.2018	28.IX.2018
1159	1.XI.2018	16.X.2018
1160	15.XI.2018	1.XI.2018
1161	1.XII.2018	15.XI.2018
1162	15.XII.2018	30.XI.2018

* Ces dates concernent uniquement la version anglaise.

INFORMATION GÉNÉRALE

Listes annexées au Bulletin d'exploitation de l'UIT

Note du TSB

A. Les listes suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

BE N°

- 1125 Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1 juin 2017)
- 1125 Liste des indicatifs de pays pour le service mobile du système de radiocommunication de terre à ressource partagée (Complément à la Recommandation UIT-T E.218 (05/2004)) (Situation au 1 juin 2017)
- 1117 Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques du mobile (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (09/2016)) (Situation au 1^{er} février 2017)
- 1114 Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (11/2010)) (Situation au 15 décembre 2016)
- 1111 Codes de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les réseaux publics et les abonnements (Selon la Recommandation UIT-T E.212 (09/2016)) (Situation au 1^{er} novembre 2016)
- 1109 Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1^{er} octobre 2016)
- 1096 Heure légale 2016
- 1088 Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications (Selon la Recommandation UIT-T E.118 (05/2006)) (Situation au 15 novembre 2015)
- 1060 Liste des codes de transporteur de l'UIT (Selon la Recommandation UIT-T M.1400 (03/2013)) (Situation au 15 septembre 2014)
- 1055 Etat des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 25.1 du Règlement des radiocommunications) et forme des indicatifs d'appel assignés par chaque Administration à ses stations d'amateur et à ses stations expérimentales (Situation au 1^{er} juillet 2014)
- 1015 Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (11/2010)) (Situation au 1^{er} novembre 2012)
- 1002 Liste des indicatifs de pays ou de zone géographique pour les facilités non normalisées dans les services de télématique (Complément à la Recommandation UIT-T T.35 (02/2000)) (Situation au 15 avril 2012)
- 1001 Liste des autorités nationales, chargées de l'attribution des codes du prestataire terminal UIT-T T.35 (Situation au 1^{er} avril 2012)
- 1000 Restrictions de service (Liste récapitulative des restrictions de service en vigueur relatives à l'exploitation des télécommunications) (Situation au 15 mars 2012)
- 994 Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (11/2010)) (Situation au 15 décembre 2011)
- 991 Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-2006)
- 980 Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT T F.32) (10/1995)) (Situation au 15 mai 2011)
- 978 Liste des Codes Téléx de Destination (CTD) et des Codes d'Identification de Réseaux Téléx (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 (06/1994) et F.68 (11/1988)) (Situation au 15 avril 2011)
- 977 Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121 (10/2000)) (Situation au 1^{er} avril 2011)
- 976 Liste des indicatifs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (10/2000)) (Situation au 15 mars 2011)
- 974 Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 15 février 2011)
- 955 Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Selon la Recommandation UIT-T E.180 (03/98)) (Situation au 1^{er} mai 2010)
- 669 Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/1998))

B. Les listes suivantes sont disponibles en ligne sur le site web de l'UIT-T:

- | | |
|--|--|
| Liste des codes de transporteur de l'UIT (Rec. UIT-T M.1400 (03/2013)) | www.itu.int/ITU-T/inr/icc/index.html |
| Tableau Bureaufax (Rec. UIT-T F.170) | www.itu.int/ITU-T/inr/bureaufax/index.html |
| Liste des exploitations reconnues (ER) | www.itu.int/ITU-T/inr/roa/index.html |

Approbation de Recommandations UIT-T

Par AAP-37, il a été annoncé l'approbation des Recommandations UIT-T suivantes, conformément à la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8:

- ITU-T E.802 (2007) Amd. 2 (06/2018): *Traduction non disponible*
- ITU-T E.840 (06/2018): *Traduction non disponible – Nouveau texte*
- ITU-T G.709/Y.1331 (2016) Amd. 2 (06/2018)
- ITU-T G.1070 (06/2018): Modèle d'opinion pour les applications de visiophonie
- ITU-T G.8021/Y.1341 (06/2018): Caractéristiques des blocs fonctionnels des équipements de réseau de transport Ethernet
- ITU-T G.8023 (06/2018): *Traduction non disponible – Nouveau texte*
- ITU-T L.1030 (06/2018): *Traduction non disponible – Nouveau texte*
- ITU-T P.501 (2017) Amd. 1 (06/2018): *Traduction non disponible*
- ITU-T P.570 (06/2018): *Traduction non disponible – Nouveau texte*
- ITU-T P.808 (06/2018): *Traduction non disponible – Nouveau texte*
- ITU-T P.809 (06/2018): *Traduction non disponible – Nouveau texte*
- ITU-T Y.1543 (06/2018): Mesures dans les réseaux IP pour évaluer la qualité de fonctionnement inter-domaines
- ITU-T Y.1546 (2014) Amd. 1 (06/2018): *Traduction non disponible*
- ITU-T Y.4118 (06/2018): *Traduction non disponible – Nouveau texte*

Service téléphonique (Recommandation UIT-T E.164)

url: www.itu.int/itu-t/inr/nnp

Mexique (indicatif de pays +52)

Communication du 1.VI.2018:

Plan de numérotage téléphonique

Publié au Journal officiel de la Fédération le 21 juin 1996, le Plan technique fondamental de numérotage ("plan de numérotage") définit les bases d'une gestion et d'une utilisation adéquates du numérotage national grâce à une attribution efficace, juste, équitable et non discriminatoire des ressources disponibles. Son adoption a permis au pays d'accroître ses ressources de numérotage, de réorganiser les attributions existantes, d'harmoniser les critères d'attribution des indicatifs longue distance et de se conformer aux recommandations internationales pertinentes.

L'Accord définissant les règles de portabilité des numéros et portant modification du Plan technique fondamental de numérotage, du Plan technique fondamental de signalisation et des exigences opérationnelles applicables à la mise en place de la portabilité des numéros géographiques et non géographiques, adopté par la plénière de l'Institut fédéral des télécommunications a été publié au Journal officiel de la Fédération le 12 novembre 2014.

Le 11 mai 2018 a été publié au Journal officiel de la Fédération l'Accord adopté par la plénière de l'Institut fédéral des télécommunications au titre duquel le Plan technique fondamental de numérotage, le Plan technique fondamental de signalisation et les modifications des règles de portabilité des numéros publiées le 12 novembre 2014 sont approuvés et publiés. Ces nouveaux plans entreront en vigueur le 3 août 2019.

En particulier, le nouveau plan de numérotage contient les éléments suivants: remplacement des concepts de numéro local et de numéro géographique par le concept de numéro national; suppression des indicatifs régionaux utilisés pour délimiter les zones géographiques aux fins de l'attribution et de l'utilisation des numéros et adoption à la place d'une division géographique en 8 (huit) zones, nécessité d'atteindre 85 pour cent (quatre-vingt-cinq pour cent) d'utilisation des ressources de numérotage précédemment attribuées à un type d'utilisation et à l'intérieur d'une zone pour pouvoir attribuer des ressources de numérotage supplémentaires aux fournisseurs de services de télécommunication ("fournisseurs").

En outre, il définit des procédures électroniques pour le traitement et la gestion des opérations se rapportant aux ressources de numérotage, ainsi que des critères clairs, détaillés et concis pour l'identification de leur origine; supprime les codes d'identification de l'opérateur longue distance d'origine ("ABC") et confirme les attributions de codes d'identification de l'opérateur longue distance de destination ("BCD"). Toutefois, ces codes serviront de codes d'identification du réseau local d'origine ou de destination ("IDO/IDD"). Le Plan impose à tous les fournisseurs de services fixes et/ou mobiles d'avoir un identifiant administratif (IDA) et définit la procédure d'attribution du code de réseau du mobile (MNC).

Par ailleurs, le nouveau plan de numérotage établit l'obligation de présenter des rapports bimensuels détaillés sur l'utilisation des numéros nationaux/numéros non géographiques attribués directement et des rapports mensuels détaillés sur l'utilisation des numéros fournis par d'autres titulaires de licences. Il définit une procédure de restitution des ressources de numérotage dans les cas suivants: l'utilisation d'un ou de plusieurs blocs de numéros nationaux n'est pas nécessaire, ces numéros n'ont pas commencé à être utilisés dans le délai fixé, un taux d'utilisation inférieur à 51 pour cent (cinquante et un pour cent) a été indiqué pendant six périodes de deux mois consécutives, motifs de sécurité nationale ou d'intérêt public, adoption d'une disposition légale, d'une décision administrative ou d'un règlement à cet effet.

Enfin, le plan de numérotage définit une procédure de numérotation uniforme à 10 chiffres pour l'ensemble du territoire national, pour les appels vers les numéros fixes comme vers les numéros mobiles. Les préfixes 01, 02, 044 et 045 sont supprimés, de même que le préfixe 1 utilisé auparavant pour les appels internationaux entrants à destination de numéros mobiles facturés à l'appelant. Les groupes d'indicatifs de services spéciaux sont supprimés, ainsi que le service d'abonnement préalable.

Régions

Aux fins de l'attribution et de l'administration des numéros, le territoire national est divisé en huit régions. Par conséquent, tous les numéros nationaux commençant par le même chiffre appartiennent à la même région.

Les régions sont les suivantes:

Région	Indicatif de région
Est	2
Ouest	3
Nord	4
Centre	5
Nord-ouest	6
Sud-ouest	7
Nord-est	8
Sud-est	9

Le territoire national étant divisé en régions, aux fins de l'attribution et de l'administration des numéros, les ressources attribuées aux fournisseurs actuellement, ainsi que celles qui leur seront attribuées pourront être utilisées dans une localité quelconque, selon que le fournisseur le jugera approprié, la seule obligation étant de se conformer aux limites géographiques de la région.

Numérotage national

Structure des numéros nationaux

Les numéros nationaux sont composés de 10 chiffres et ont la structure suivante:

Numéros nationaux	
Indicatif de région (1 chiffre)	9 chiffres
A	b c d e f g h i j

Où:

A = 2, 3 4, ..., 9

b = 1, 2, 3, ..., 9

c, d, e, f, g, h, i, j = 0, 1, 2, 3, ..., 9

Aucun numéro national ne commencera par la séquence 9-1-1.

Procédures de numérotation

La procédure de numérotation pour les appels nationaux depuis des numéros fixes, les appels depuis des numéros mobiles à la charge de l'appelant et les appels depuis des numéros mobiles à la charge de l'appelé est la suivante:

Modalités d'utilisation du numéro de destination	Numérotation
Depuis un numéro fixe	Numéro national à 10 chiffres
Depuis un numéro mobile à la charge de l'appelé	
Depuis un numéro mobile à la charge de l'appelant	

Numéros non géographiques

Structure des numéros non géographiques

Les numéros non géographiques sont composés de 10 chiffres et ont la structure suivante:

Numéros non géographiques	
10 chiffres	
Identifiant de service non géographique (3 chiffres)	Numéro d'utilisateur (7 chiffres)
AON	d e f g h i j

Où:

A = 2, 3, ..., 9

N = 0, 1, 2, ..., 9

d, e, f, g, h, i, j = 0, 1, 2, ..., 9

Procédure de numérotation

La procédure de numérotation pour les appels à destination de numéros non géographiques est la suivante:

Numéros non géographiques
10 chiffres

Identifiants de services non géographiques

Les identifiants ci-après sont attribués à des services non géographiques:

Identifiant de service non géographique	Description
200	Service téléphonique fixe ou mobile par satellite avec paiement par l'appelant (systèmes géostationnaires)
201	Service téléphonique fixe ou mobile par satellite avec paiement par l'appelant (systèmes à basse altitude)
300	Services avec partage du coût entre l'appelant et le destinataire
500	Numéros personnels avec transfert d'appel; l'utilisateur à l'origine de l'appel paie le prix d'un accès local et la différence est facturée à l'utilisateur qui reçoit l'appel.
700 ¹	Numéros d'accès au réseau privé virtuel de chaque opérateur
800	Numéros non géographiques avec taxation à l'arrivée
900	Numéros non géographiques surtaxés en fonction du service fourni

Les combinaisons AON non définies dans le tableau ci-dessus restent disponibles pour d'autres services non géographiques et seront attribués conformément à la procédure de création des nouveaux identifiants.

Indicatifs de services spéciaux

Structure des indicatifs de services spéciaux

Les services spéciaux peuvent être fournis par des fournisseurs ou par des organismes publics.

La structure des indicatifs de services spéciaux est la suivante:

Indicatifs de services spéciaux (3 chiffres)
ONX

Où:

N = indicatif du service spécial fourni = 1, 2, 3, ...,9

X = 0, 1, ...,9

Les opérateurs peuvent utiliser une quelconque séquence de numérotage de deux chiffres ou plus différente de celles déjà établies ou la séquence servant de préfixe pour l'accès au service longue distance international (00), pour autant que cette séquence ne soit pas incompatible avec les numéros nationaux et non géographiques attribués par l'Institut. Pour les services qu'ils fournissent aux usagers de manière directe ou de tierces parties, les fournisseurs peuvent utiliser le "#" ou "*" ou d'autres caractères non numériques, à l'exception des structures "*ONX" et "#ONX" qui sont réservées.

En aucun cas il ne sera possible d'utiliser la séquence de numérotage 911 ou toute autre séquence susceptible d'être confondue avec le numéro national des services d'urgence 911 (par exemple *911, #911, etc.).

Procédures de numérotation

La procédure de numérotation pour les appels vers des services spéciaux sont les suivantes:

Indicatifs de services spéciaux
3 chiffres

Indicatifs de services spéciaux existants

Les indicatifs de services spéciaux existants sont les suivants:

Indicatif attribué	Service spécial	Fournisseur du service spécial
010-019	Disponibles	
020	Service d'appel avec assistance d'une opératrice	Fournisseurs de services de télécommunication
021-029	Disponibles	
030	Horloge parlante	Fournisseurs de services de télécommunication
031	Réveil	Fournisseurs de services de télécommunication
032-039	Disponibles	
040	Renseignements téléphoniques pour les numéros nationaux	Fournisseurs de services de télécommunication
041-049	Disponibles	
050	Enregistrement et traitement des réclamations	Fournisseurs de services de télécommunication
051	Création de codes PIN	Fournisseurs de services de télécommunication
052-069	Disponibles	
070	Renseignements locaux	Organismes publics
071	Réseau électrique	Organismes publics
072	Réclamations et plaintes concernant les services publics	Organismes publics
073	Réseau d'eau potable et réseau d'assainissement	Organismes publics
074	Informations routières	Organismes publics

¹ Les numéros non géographiques correspondant à ce service sont administrés de manière indépendante par chaque opérateur.

075	Instructions et appui pour la sécurité personnelle	Organismes publics
076	Disponible	
077	Services électoraux des entités fédérales	Organismes publics
078	Informations touristiques	Organismes publics
079	Disponible	
080-087	Disponibles	
088	Services fédéraux de sécurité publique	Organismes publics
089	Service d'alerte anonyme	Organismes publics
090	Service international longue distance via un opérateur	Fournisseurs de services de télécommunication
091-099	Disponibles	

Le numéro unique harmonisé au niveau national pour les services d'urgence est composé de trois chiffres et a la structure suivante: 911 (neuf, un, un).

Les indicatifs de services spéciaux doivent pouvoir être composés depuis n'importe quel type de numéro, partout dans le pays. Les fournisseurs doivent donc suivre les modifications apportées aux matrices d'acheminement et mettre à jour leurs systèmes en conséquence afin de garantir l'accès et l'acheminement des appels à destination des services spéciaux.

Les fournisseurs doivent fournir un accès gratuit et sans restriction aux services ci-après, y compris pour les usagers sans crédit téléphonique, pour les usagers ayant un service restreint et pour les appels passés depuis des téléphones publics: enregistrement et traitement des réclamations (050), création des code PIN (051), services fédéraux de sécurité publique (088), service d'alerte anonyme (089), numéro unique d'urgence (911).

Procédures de numérotation pour les services longue distance internationaux

Préfixe d'accès au service longue distance international

Tous les fournisseurs doivent utiliser le préfixe ci-après pour l'accès au service longue distance international:

Préfixe	Utilisation
00	Appels longue distance internationaux automatiques

Procédures de numérotation pour les appels internationaux sortants

La procédure de numérotation pour les appels internationaux et les appels à destination de numéros non géographiques dans d'autres pays est la suivante:

Appels longue distance internationaux
00 + numéro international

Appels à destination de numéros non géographiques internationaux
00 + numéro non géographique international

Le numéro non géographique international comprend l'indicatif de pays. Les services non géographiques internationaux peuvent être limités par des accords internationaux conclus entre opérateurs.

Code identificateur du fournisseur de services de télécommunication

Les fournisseurs doivent avoir des codes identificateurs leur permettant de mener à bien les opérations de facturation, d'acheminement des appels et de portabilité. Pour ce faire, l'Institut attribue à chaque fournisseur le code identificateur dont il a besoin pour ses activités. Seul le code "000" ne pourra être attribué et sera conservé en réserve.

Code d'identification du réseau d'origine (IDO)

Les réseaux publics de télécommunication d'origine doivent avoir un code IDO afin que les informations échangées pour la signalisation soient suffisantes pour savoir à qui les taxes d'interconnexion doivent être facturées.

Le code IDO est composé de 3 chiffres et a la structure suivante:

Code d'identification du réseau d'origine
IDO (3 chiffres)

Où:

I = 0, 1, 2, ..., 9

D = 0, 1, 2, ..., 9

O = 0, 1, 2, ..., 9

Code d'identification du réseau de destination (IDD)

Les réseaux publics de télécommunication assurant la terminaison du trafic doivent avoir un code IDD afin que les informations échangées pour la signalisation soient suffisantes pour pouvoir identifier le réseau de destination auquel appartient l'utilisateur et faire aboutir l'appel.

Le code IDD est composé de 3 chiffres et a la structure suivante:

Code d'identification du réseau de destination
IDD (3 chiffres)

Où:

I = 0, 1, 2, ..., 9

D = 0, 1, 2, ..., 9

D = 0, 1, 2, ..., 9

Identifiant administratif (IDA)

Les entreprises doivent avoir un identifiant administratif permettant de les identifier en tant que fournisseur grâce à un numéro attribué par l'Institut ou par un autre titulaire de licence et utilisé dans le cadre de tout accord commercial.

L'identifiant IDA est composé de 3 chiffres et a la structure suivante:

Identifiant administratif
IDA (3 chiffres)

Où:

I = 0, 1, 2, ..., 9

D = 0, 1, 2, ..., 9

A = 0, 1, 2, ..., 9

Par ailleurs, l'identifiant IDA utilisé par une entreprise ne pourra en aucun cas être identique à un code IDO/IDD attribué à un titulaire de licence.

Codes de réseau du mobile

Structure de l'identité IMSI

L'identité internationale d'abonnement mobile (IMSI) sert à identifier un abonnement unique. Elle est composée de 15 chiffres, répartis en trois champs, conformément à la structure suivante:

Indicatif de pays du mobile (MCC) 3 chiffres	Code de réseau du mobile (MNC) 3 chiffres	Numéro d'identification d'abonnement mobile (MSIN) 9 chiffres
--	---	--

| _____ IMSI _____ |

Où:

L'**indicatif MCC (Mobile Country Code)** est les trois premiers chiffres de l'IMSI, qui correspondent à l'indicatif de pays du mobile. L'indicatif MCC attribué au Mexique par l'UIT est le 334.

Le **code MNC (Mobile Network Code)** est les trois chiffres suivants de l'IMSI, qui correspondent au code de réseau du mobile. Les codes MNC sont administrés par l'Institut et attribués aux fournisseurs de services mobiles.

Le **numéro MSIN (Mobile Subscription Identification Number)** est les neuf derniers chiffres de l'identité IMSI, qui correspondent au numéro d'identification d'abonnement mobile. Les numéros MSIN sont administrés directement par les fournisseurs de services mobiles auxquels l'Institut a attribué un code de réseau du mobile.

Les fournisseurs ayant besoin de ressources IMSI doivent adresser une demande à l'Institut afin que celui-ci leur attribue un code MNC qui leur permettra d'identifier de manière claire le réseau du mobile et, ainsi, d'administrer tous les numéros MSIN entrant dans la composition de l'identité IMSI.

Contact:

Rafael Eslava Herrada
Titular de la Unidad de Concesiones y Servicios
Instituto Federal de Telecomunicaciones
Insurgentes Sur #838, piso 7
Col. Del Valle
Delegación Benito Juárez, México, D.F. 03100
Tél.: +52 55 5015 4158
E-mail: rafael.eslava@ift.org.mx

Gerardo López Moctezuma
Director General de Autorizaciones y Servicios
Instituto Federal de Telecomunicaciones
Insurgentes Sur #838, piso 6
Col. Del Valle
Delegación Benito Juárez, México, D.F. 03100
Tél.: +52 55 5015 4077
E-mail: gerardo.lopez@ift.org.mx

Rodolfo Galván Saracho
Director de Análisis de Telecomunicaciones, Códigos y Numeración
Instituto Federal de Telecomunicaciones
Insurgentes Sur #838, piso 6
Col. Del Valle
Delegación Benito Juárez, México, D.F. 03100
Tél.: +52 55 5015 4296
E-mail: rodolfo.galvan@ift.org.mx

Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations

Soudan

Communication du 13.VI.2018:

Changement de nom

Le *National Telecommunications Corporation (NTC)*, Khartoum, annonce qu'il a changé de nom. Il s'appelle désormais: « *Telecommunications and Post Regulatory Authority* ».

Telecommunications and Post Regulatory Authority
NTC Tower - Buri - North to Manshya Bridge
P.O. Box 2869
KHARTOUM 11111
Sudan
Tel: +249 187171110
Fax: +249 183562356

Restrictions de service

Voir URL: www.itu.int/pub/T-SP-SR.1-2012

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>BE</i>
Seychelles	1006 (p.13)
Slovaquie	1007 (p.12)
Malaise	1013 (p.5)
Thaïlande	1034 (p.5)
Sao Tomé-et-Principe	1039 (p.14)
Uruguay	1039 (p.14)
Hong Kong, Chine	1068 (p.4)
Ukraine	1148 (p.5)

Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-2006)

Voir URL: www.itu.int/pub/T-SP-PP.RES.21-2011/

AMENDEMENTS AUX PUBLICATIONS DE SERVICE

Abréviations utilisées

ADD	Insérer	PAR	paragraphe
COL	Colonne	REP	remplacer
LIR	Lire	SUP	supprimer
P	page(s)		

Nomenclature des stations de navire et des identités du service mobile maritime assignées

(Liste V)

Edition de 2018

Section VI

REP

JP03 Kyoritsu Radio Service Co. Ltd., 3rd Floor, Imagawa Bldg., 2-6,
Kanda Izumi-Cho, Chiyoda-ku, Tokyo 101-0024, Japan.
Président: Mr Yuzuru Takayama
E-Mail: maritime@kyoritsuradio.com, Tél: +81 3 4531 2330,
Fax: +81 3 4531 2345

**Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour
les cartes internationales de facturation des télécommunications
(selon la Recommandation UIT-T E.118 (05/2006))
(Situation au 15 Novembre 2015)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 1088 – 15.XI.2015)
(Amendement N° 43)

Estonie LIR

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>Nom de la compagnie/ Adresse</i>	<i>Identification d'entité émettrice</i>	<i>Contact</i>
Estonie	Telia Eesti AS Mustamäe tee 3 15033 TALLINN	89 372 01	Mr Dan Olov Strömberg Mustamäe tee 3 15033 TALLINN Tel: +372 639 7130 Fax: +372 640 2551 E-mail: info@telia.ee
Estonie	Elisa Eesti AS Sõpruse pst 145 13417 TALLINN	89 372 02	Mr Sami Jussi Petteri Seppänen Sõpruse pst 145 13417 TALLINN Tel: +372 681 1963 Fax: +372 681 1968 E-mail: elisa@elisa.ee
Estonie	Tele2 Eesti AS Jõe 2a 10151 TALLINN	89 372 03	Mr Ardi Aolaid Jõe 2a 10151 TALLINN Tel: +372 686 6230 Fax: +372 686 6231 E-mail: info@tele2.ee
Estonie	Top Connect OÜ Väike-Paala 1 11415 TALLINN	89 372 04	Mr Vladislav Sobolev Väike-Paala 1 11415 TALLINN Tel: +372 606 2500 Fax: +372 606 2501 E-mail: info@topconnect.com

Luxembourg LIR

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>Nom de la compagnie/ Adresse</i>	<i>Identification d'entité émettrice</i>	<i>Contact</i>
Luxembourg	POST Luxembourg 20, rue de Reims L-2417 LUXEMBOURG	89 352 00	Mr Gaston Bohnenberger POST Technologies 2, rue Emile Bian L-2999 LUXEMBOURG Tel: +352 4991 5740 Fax: +352 480448 E-mail: gaston.bohnenberger@post.lu
Luxembourg	POST Luxembourg 20, rue de Reims L-2417 LUXEMBOURG	89 352 01	Mr Gaston Bohnenberger POST Technologies 2, rue Emile Bian L-2999 LUXEMBOURG Tel: +352 4991 5740 Fax: +352 480448 E-mail: gaston.bohnenberger@post.lu

Suriname SUP

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>Nom de la compagnie/ Adresse</i>	<i>Identification d'entité émettrice</i>	<i>Contact</i>	<i>Date d'annulation</i>
Suriname	International Communication Management & Services Ltd. Brokopondolaan No. 9 PO Box 12667 PARAMARIBO	89 597 01	Ms Susan Patterson Brokopondolaan No. 9 PO Box 12667 PARAMARIBO Tel: +597 490271 Fax: +597 433350 E-mail: cins@ce-link.sr	6.II.2018

Etats-Unis ADD

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>Nom de la compagnie/ Adresse</i>	<i>Identification d'entité émettrice</i>	<i>Contact</i>	<i>Date de mise en application</i>
Etats-Unis	Tampnet INC 309 Apollo Road SCOTT, LA 70583	89 1 170	Oyvind Skjervik Tampnet AS Hinna Park Stadionblokk C Jåttåvågveien 7 4020 STAVANGER Norway Tel.: +47 400 60 725 E-mail: os@tampnet.com	15.VI.2018

**Liste des indicatifs de pays de la
Recommandation UIT-T E.164 attribués
(Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (11/2010))
(Situation au 16 décembre 2016)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 1114 – 15.XII.2016)
(Amendement No. 6)

Notes communes aux listes numérique et alphabétique des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués

Associé à l'indicatif de pays 883 attribué en partage, le code d'identification à trois chiffres ci-après a été attribué au réseau international suivant:

P 18 Note p) +883 110 LIR

<i>Requérant</i>	<i>Réseau</i>	<i>Indicatif de pays et Code d'identification</i>
Syniverse Technologies, LLC	Syniverse Technologies, LLC	+883 110

**Codes de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les réseaux publics et les abonnements
(Selon la Recommandation UIT-T E.212 (09/2016))
(Situation au 1er novembre 2016)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 1111 – 1.XI.2016)
(Amendement N° 39)

<i>Pays ou Zone géographique</i>	<i>MCC+MNC *</i>	<i>Nom de Réseau/Opérateur</i>
Espagne ADD		
	214 37	VODAFONE ESPAÑA, S.A.U.

* MCC: Mobile Country Code / Indicatif de pays du mobile / Indicativo de país para el servicio móvil
MNC: Mobile Network Code / Code de réseau mobile / Indicativo de red para el servicio móvil

**Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)
(Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999))
(Situation au 1 octobre 2016)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT No. 1109 --1.X.2016)
(Amendement No. 39)

<i>Pays/ Zone Géographique</i>	<i>Nom unique du point sémaphore</i>	<i>Nom de l'opérateur du point sémaphore</i>
<i>ISPC DEC</i>		
Espagne SUP		
2-239-5 6013	Madrid	Teleconnect Comunicaciones, S.A.
Panama SUP		
7-026-1 14545	Digicel MG INT	Digicel Panamá S.A.
7-026-2 14546	Digicel MG INT	Digicel Panamá S.A.
7-027-0 14552	Digicel MG INT	Digicel Panamá S.A.

ISPC: International Signalling Point Codes.
Codes de points sémaphores internationaux (CPSI).
Códigos de puntos de señalización internacional (CPSI).

Plan de numérotage national (Selon la Recommandation UIT-T E.129 (01/2013))

Web: www.itu.int/itu-t/inr/nnp/index.html

Les Administrations sont priées de notifier à l'UIT les modifications apportées à leur plan de numérotage national ou de lui fournir des renseignements sur leur page web consacrée au plan de numérotage national ainsi que les coordonnées de toutes les personnes pouvant être contactées. Ces renseignements, qui seront mis gratuitement à la disposition de toutes les Administrations/ER et des prestataires de services, seront postés sur le site web de l'UIT-T.

Pour leur site web sur le numérotage ou l'envoi de leurs informations à l'UIT/TSB (e-mail: tsbtson@itu.int), les Administrations sont priées de bien vouloir utiliser le format tel que décrit dans la Recommandation UIT-T E.129. Il leur est rappelé qu'elles seront responsables de la mise à jour de ces informations dans les meilleurs délais.

Le 1.VI.2018, les pays/zones géographiques suivants ont actualisé leur plan de numérotage national sur le site:

<i>Pays / Zone géographique</i>	<i>Indicatif de pays (CC)</i>
Myanmar	+95